CAP (Transport fluvial)

CORRIGÉ D'UN SUJET D'ENTRAÎNEMENT (NON OFFICIEL)

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour un sujet d'entraînement FormaV. Ce n'est pas un document officiel de l'examen ; il peut contenir des erreurs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://captransportfluvial.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CAP (TRANSPORT FLUVIAL) • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

CAP Transport fluvial

Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique, partie orale histoire-géographie-EMC

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-TRAN-EP1 • Durée : **2 heures** • Coefficient : **3**
pour l'épreuve UG1 dans son ensemble

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Histoire : analyse critique de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 (4 questions) **Page 3**

2. Géographie : mobilités et organisation d'un espace fluvial européen (3 questions) **Page 5**

3. Enseignement moral et civique : liberté d'expression et respect d'autrui (3 questions) **Page 8**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**

Sujet associé **(PDF) :** https://captransportfluvial.fr/assets/annales/cap-transport-fluvial/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Transport fluvial) - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Histoire : analyse critique de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789

Le candidat étudie les articles 10 et 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789 par l'Assemblée nationale constituante. Il replace cette source dans le contexte révolutionnaire, analyse les libertés énoncées et évalue la portée et les limites du texte.

Question 1.1. Présentez la nature, la date et les auteurs institutionnels du DT 1. Situez son adoption dans le contexte politique de la Révolution française.

Le DT 1 est un texte politique et juridique : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789 par l'Assemblée nationale constituante.

Elle est élaborée au début de la Révolution française, dans un contexte de crise de la monarchie et de contestation des privilèges. Après la réunion des États généraux en mai 1789, les députés du tiers état se proclament Assemblée nationale. La Déclaration affirme les principes du nouvel ordre politique qu'ils veulent instaurer.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Texte politique et juridique adopté le 26 août 1789 par l'Assemblée nationale constituante, au début de la Révolution française.

Question 1.2. Expliquez avec vos propres mots les libertés protégées par les articles 10 et 11, puis relevez une condition ou une limite mentionnée dans le texte.

Article	Liberté protégée	Condition ou limite
10	Avoir des opinions, y compris religieuses, sans être inquiété.	Leur manifestation ne doit pas troubler l'ordre public établi par la loi.
11	Communiquer ses pensées en parlant, écrivant ou imprimant.	Répondre des abus dans les cas déterminés par la loi.

Les deux articles protègent les convictions et leur expression, mais prévoient des limites légales : l'ordre public et la responsabilité en cas d'abus.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Les opinions et leur communication sont protégées, sous réserve de l'ordre public et des abus définis par la loi.

Question 1.3. Confrontez les articles 10 et 11 et montrez comment ils distinguent la liberté d'opinion de la manifestation et de la communication des opinions.

L'article 10 protège le fait d'avoir une opinion, même religieuse. Il autorise aussi sa manifestation, à condition qu'elle ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. L’article 11 concerne la communication des opinions à autrui : parler, écrire et imprimer sont des droits reconnus.
2. Cette communication peut entraîner une responsabilité si elle constitue un abus dans les cas prévus par la loi.

Ainsi, le texte distingue la conviction, son expression et sa diffusion, tout en soumettant ces libertés à un cadre légal.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> L’article 10 protège l’opinion et encadre sa manifestation ; l’article 11 protège sa communication, sous la responsabilité prévue par la loi.

Question 1.4. Évaluez la portée et les limites de cette source pour connaître les libertés à la fin du XVIIIe siècle. Appuyez-vous sur le texte et le contexte historique, sans présenter la Déclaration comme la description de la société réelle dans son ensemble.

Cette déclaration renseigne d’abord sur les principes que les révolutionnaires veulent établir en 1789 : liberté d’opinion et droit de communiquer ses idées. Elle ne décrit pas, à elle seule, la réalité vécue par toute la population.

- **Portée :** elle proclame des libertés nouvelles et leur donne une valeur politique et juridique.
- **Limites du texte :** la loi peut encadrer la manifestation des opinions et sanctionner certains abus.
- **Limites historiques :** l’existence d’un principe proclamé ne prouve pas son application égale. Les femmes sont exclues de la citoyenneté politique et l’esclavage perdure dans les colonies.

Il faut donc distinguer l’idéal affiché par la source des réalités sociales de la fin du XVIIIe siècle.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La Déclaration proclame des libertés, mais ne prouve ni leur application effective ni leur égalité pour toute la population.

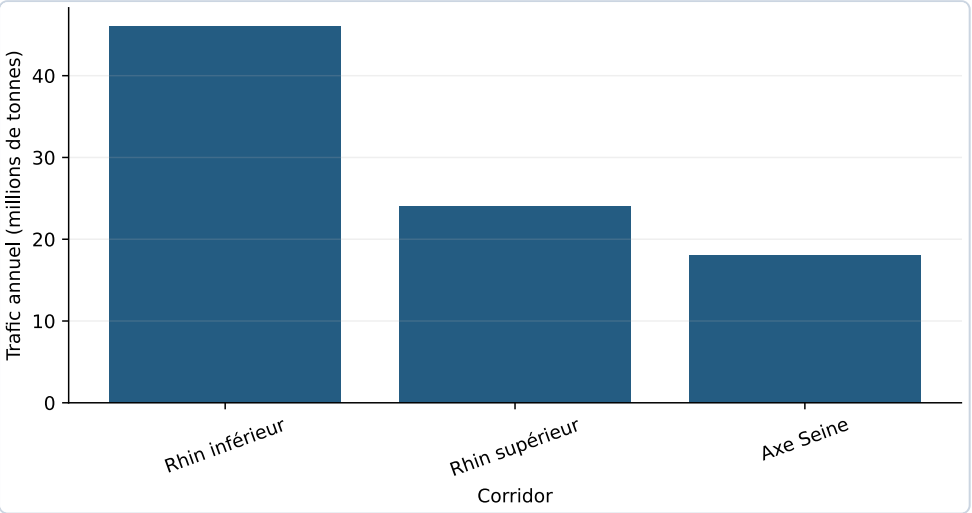
FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Géographie : mobilités et organisation d'un espace fluvial européen

Le dossier compare trois corridors fluviaux à partir de données de trafic construites pour l'examen et de repères géographiques sur le Rhin et la Seine. Le candidat classe les trafics, associe les pôles aux corridors, les localise et explique des facteurs d'échanges ainsi qu'un avantage et une limite du transport fluvial.

Question 2.1. À partir du DT 2, classez les trois corridors du trafic annuel le plus élevé au plus faible et calculez l'écart, en millions de tonnes, entre le corridor le plus élevé et le plus faible.

Le DT 2 indique 46 millions de tonnes pour le Rhin inférieur, 24 pour le Rhin supérieur et 18 pour l'axe Seine. L'écart entre les valeurs extrêmes est : $46 - 18 = 28$ millions de tonnes par an.



✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Rhin inférieur : 46 ; Rhin supérieur : 24 ; axe Seine : 18 millions de tonnes par an. Écart : 28 millions de tonnes.

Question 2.2. Complétez le DR 1 en associant chaque corridor aux pôles indiqués dans le dossier. Localisez ensuite le Rhin supérieur et le Rhin inférieur à l'échelle de l'Europe en vous appuyant sur le DT 4.

Corridor	Pôles à relier	Localisation
Rhin supérieur	Strasbourg, Karlsruhe, Mannheim	Nord-est de la France et sud-ouest de l'Allemagne
Rhin inférieur	Duisbourg, Rotterdam	Allemagne et Pays-Bas, vers la mer du Nord
Axe Seine	Paris, Rouen, Le Havre	Nord de la France, de l'Île-de-France à la Manche

Le Rhin supérieur relie Strasbourg aux villes allemandes situées au nord. Le Rhin inférieur passe par Duisbourg et rejoint Rotterdam, près de la mer du Nord. L'axe Seine relie Paris au Havre par Rouen.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DR 1 complété

Repérage des corridors fluviaux

Corridor	Pôles à relier	Repère de localisation
Rhin supérieur	Strasbourg, Karlsruhe, Mannheim	Nord-est de la France et sud-ouest de l'Allemagne
Rhin inférieur	Duisbourg, Rotterdam	Allemagne et Pays-Bas, vers la mer du Nord
Axe Seine	Paris, Rouen, Le Havre	Nord de la France, de Paris à la Manche

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

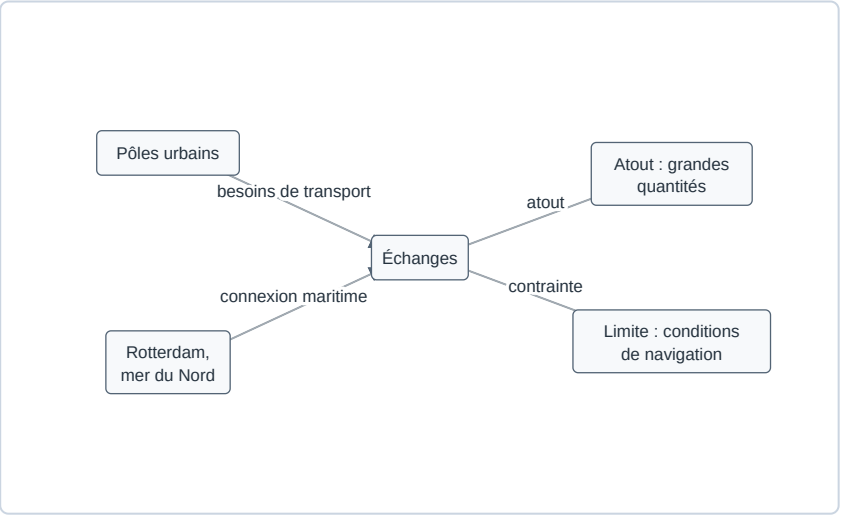
Rhin supérieur : Strasbourg, Karlsruhe, Mannheim. Rhin inférieur : Duisbourg, Rotterdam. Axe Seine : Paris, Rouen, Le Havre.

Question 2.3. Expliquez deux facteurs qui peuvent contribuer aux échanges le long d'un corridor fluvial, puis présentez un avantage et une limite du recours au transport fluvial. Appuyez-vous sur le dossier et distinguez les faits fournis de vos explications.

Le dossier indique les pôles et leur localisation, mais n'établit pas à lui seul les causes des échanges. Leur présence peut générer des besoins de transport ; la connexion du Rhin à Rotterdam peut ouvrir les échanges vers la mer du Nord. Ce sont des explications possibles, pas des données chiffrées du dossier.

1. **Avantage :** le transport fluvial permet d'acheminer de grandes quantités de marchandises.
2. **Limite :** il dépend des voies navigables et des conditions de navigation, qui peuvent contraindre l'acheminement.

Échanges et transport fluvial



Explications possibles à partir des pôles et repères géographiques du dossier, avec un avantage et une limite du transport fluvial.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les pôles et la connexion à Rotterdam peuvent soutenir les échanges. Le fluvial transporte de grandes quantités, mais dépend des voies navigables et des conditions de navigation.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Enseignement moral et civique : liberté d'expression et respect d'autrui

Une apprentie de 17 ans découvre qu'un message humiliant visant une élève en raison de sa religion a été publié et partagé dans un groupe de classe. À partir des documents sur les libertés, les principes républicains et les réponses possibles face à un message humiliant en ligne, le candidat construit une réponse civique argumentée.

Question 3.1. Identifiez les libertés et les principes de la République concernés par la situation. Appuyez votre réponse sur au moins un document du dossier.

La situation concerne la liberté d'expression, protégée par l'article 11 de la Déclaration de 1789, et les opinions religieuses, évoquées à l'article 10. L'article 1 de la Constitution de 1958 précise les principes républicains concernés :

- la laïcité et le respect de toutes les croyances ;
- l'égalité devant la loi sans distinction de religion.

Le message visant une élève en raison de sa religion heurte ces principes et le respect de sa dignité, rappelé par le DT 6.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Liberté d'expression et opinions religieuses ; laïcité, respect des croyances, égalité devant la loi et dignité d'autrui.

Question 3.2. Expliquez pourquoi la liberté d'expression ne dispense pas du respect des personnes. Distinguez l'expression d'une opinion de la diffusion d'un message qui humilie ou vise une personne en raison de sa religion.

L'article 11 de la Déclaration de 1789 protège la communication des opinions, mais prévoit que les abus définis par la loi peuvent engager la responsabilité de leur auteur. Une opinion, même critique, ne se confond donc pas avec la diffusion d'un message humiliant qui vise une personne en raison de sa religion. La Constitution affirme l'égalité sans distinction de religion et le respect de toutes les croyances. La liberté d'expression ne justifie pas une atteinte aux droits et à la dignité d'autrui, comme le rappelle le DT 6.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La liberté d'expression s'exerce dans le cadre de la loi ; elle ne justifie ni l'humiliation ni l'atteinte aux droits et à la dignité d'une personne.

Question 3.3. Proposez une conduite responsable pour l'apprentie et justifiez-la par une argumentation cohérente. Prenez en compte les droits de la personne visée, la prudence dans le partage du message et les possibilités de demander de l'aide.

1. Ne pas repartager le message et éviter les insultes ou les menaces, pour ne pas amplifier l'humiliation.
2. Conserver les éléments utiles sans les diffuser davantage et vérifier les faits.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Soutenir l’élève visée, puis en parler à un adulte de confiance ou à un membre de l’équipe éducative.

Cette démarche protège la personne et permet à l’établissement de l’aider. Elle privilégie une réponse prudente plutôt qu’une confrontation publique qui pourrait aggraver la situation.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Ne pas repartager ; conserver les éléments utiles, vérifier les faits, soutenir l’élève et demander l’aide d’un adulte ou de l’équipe éducative.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve orale d'histoire-géographie-EMC du CAP Transport fluvial, Édition 2026, relève de l'UG1, coefficient 3, durée officielle 2 heures, sous le code FV-ENT-TRAN-EP1 La partie orale dure 15 minutes, préparation comprise. Elle évalue l'analyse des libertés en 1789, le raisonnement sur les corridors fluviaux et la construction d'un jugement civique sur le respect d'autrui.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'article 10 protège les opinions, même religieuses, sous réserve que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.
- L'article 11 protège la communication des pensées et opinions et prévoit la responsabilité des abus dans les cas déterminés par la loi.
- Pour calculer l'écart des trafics, soustrayez la valeur la plus faible de la valeur la plus élevée, en millions de tonnes par an.
- La liberté d'expression s'exerce dans le cadre de la loi et ne justifie pas une atteinte aux droits ou à la dignité d'autrui.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguez les libertés proclamées par la Déclaration de la réalité sociale de la fin du XVIIIe siècle.
- Précisez que les données du DT 2 sont construites pour l'examen et ne sont pas des statistiques officielles des ports cités.
- Pour le DR 1, vérifiez les pôles et les repères de localisation à l'aide des DT 2, DT 4 et DT 5.
- Face au message humiliant, ne le repartagez pas, évitez insultes et menaces, et justifiez une demande d'aide adaptée.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer l'écart entre les trafics des corridors ?

Repérez les deux valeurs extrêmes du tableau, puis soustrayez le trafic le plus faible du trafic le plus élevé. Exprimez le résultat dans l'unité indiquée, ici en millions de tonnes par an.

Q : Comment distinguer les articles 10 et 11 de la Déclaration de 1789 ?

L'article 10 concerne la protection des opinions et leur manifestation, sous réserve de l'ordre public établi par la loi. L'article 11 porte sur la communication des opinions et prévoit la responsabilité en cas d'abus.

Q : Combien de temps dure cette épreuve et combien de temps est prévu pour l'oral ?

La durée officielle indiquée pour l'épreuve UG1 est de deux heures. Pour la partie orale d'histoire-géographie-EMC, le candidat dispose de 15 minutes au total, préparation comprise.

Q : Que faut-il montrer dans une réponse civique argumentée ?

Reliez les principes des documents à la situation, distinguez l'expression d'une opinion d'une atteinte à la dignité, puis justifiez une conduite prudente. Le dossier propose notamment de ne pas repartager le contenu et de demander l'aide d'un adulte.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://captransportfluvial.fr/assets/annales/cap-transport-fluvial/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Transport fluvial) - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources CAP (Transport fluvial) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.